

21, 22 et 23 mars 2012

Une session de 3 jours
dans un cadre porteur,
pour des travailleurs sociaux
ou des responsables associatifs

Dans le cadre de la
démarche nationale



Acteurs sociaux : Retrouver du sens et du souffle dans l'engagement social

Une proposition à l'initiative de :



Renseignements pratiques

LIEU - DATE - HORAIRES : mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 mars 2012

À l'Abbaye de Lérins, sur l'île St Honorat, au large de Cannes

NB : Mercredi : départ de la navette Planaria à 10h00 / Café d'accueil à 10h30 / début de la session à 11h00 précises. Vendredi : fin de la session à 15h / départ de la navette Planaria à 15h30 / Arrivée à Cannes vers 16h00.

TRANSPORT pour l'île St Honorat :

- Accès à Cannes par SNCF ou avion (via aéroport Nice Côte d'Azur, puis bus 210 jusque la gare routière de Cannes)
- Puis accès à l'île St Honorat par bateau avec les navettes de la société Planaria. L'embarcadere pour l'île Saint Honorat se situe au bout du parking du quai Laubœuf au port de Cannes.

HEBERGEMENT :

A l'Hôtellerie de l'Abbaye (chambres individuelles, draps fournis – maximum 40 places. Possibilité de chambres doubles, nous demander) ; repas sur place

FRAIS DE PARTICIPATION

- **Pour les salariés :** 350 € par participant - possibilité de prise en charge dans le cadre de la formation continue (organisme de formation de l'UDV : Syform - n° d'agrément 938 303 381 83)
- **Pour les particuliers :** 150 € par participant - possibilité de paiement échelonné.

Ce coût comprend les frais d'organisation, les traversées de Cannes à l'île (navette Planaria), et l'hébergement en pension complète.

INSCRIPTION :

Merci de retourner votre inscription dans les meilleurs délais pour faciliter l'organisation de votre accueil, et au plus tard le **7 mars** à : ASC – Session Acteurs Sociaux – 33 rue Jean-Jaurès – BP 51 – 06 402 Cannes Cedex 02

POUR PLUS D'INFORMATION :

- Contacter Jean-Philippe Dépernet (06 79 33 15 09 – jp.depernet@fondacio.fr)

La session en quelques mots...

• Pour qui ?

Une session pour toute personne engagée de manière conséquente dans une structure sociale, que ce soit à titre professionnel (travailleur social : AS, CESF, éducateurs, etc.) ou bénévole (en responsabilité).

• Pour quoi ?

Echanger et partager avec d'autres personnes engagées dans des missions liées au travail social ...
Retrouver le sens de son engagement professionnel ou bénévole ...
Apprendre à se situer dans la complexité du monde social ...
Eclairer nos pratiques de responsables (comme commençants ou initiés) ...

• Au programme ...

L'action auprès des publics en difficulté : une démarche engageante, personnellement et collectivement
➢ Face aux évolutions des métiers du social, quels repères éthiques et spirituels pour continuer d'avancer ?
Prendre du recul face aux succès et aux échecs
➢ Comment se ressourcer ou se redynamiser dans nos responsabilités ?
L'enjeu de l'humanisation du regard et des pratiques
➢ Partager nos expériences, repartir avec des pistes et des propositions
Alternance de temps communs et d'ateliers... et de temps libre pour profiter du calme et de la beauté de l'île, ou de la proximité de l'abbaye ...

• Intervenants

- Gilles Rebèche, diacre, sociologue, administrateur de l'UDV
- Benoît Akkaoui, responsable national des projets de solidarité et d'insertion de Fondacio

Nom : Prénom : Date naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : Téléphone :

Je m'inscris seul(e) en couple Prénom du conjoint :

Je suis salarié(e) bénévole

- Animateur socioculturel C.E.S.F Chargé d'accompagnement ou d'insertion
- A.S Educateur spécialisé Moniteur-éducateur
- Autre :

Nom de la structure :

- Je m'inscris à la session « Acteurs sociaux : Retrouver du sens et du souffle dans l'engagement social » qui aura lieu à l'Abbaye de Lérins, du 21 au 23 mars 2012 ;
- Je verse 50 € d'acompte (chèque à l'ordre d'ASC) et je verserai le complément sur place ;
- Un courrier précisant les modalités pratiques me sera adressé avec la confirmation d'inscription.

Conditions d'inscription et d'annulation

- Les personnes souhaitant s'inscrire devront retourner le bulletin d'inscription au plus tard le 7 mars 2012.
- En cas d'annulation, le participant devra nous informer de son absence au plus tard 10 jours avant la date de la formation ; Dans le cas contraire, ASC facturera au participant 33% du prix de la session.
- Toute formation commencée est due.
- Toute absence le jour même de la formation entraînera la facturation totale du prix au participant.

Bulletin à renvoyer à : ASC – Session Acteurs Sociaux – 33 rue Jean-Jaurès – BP 51 – 06 402 Cannes Cedex 02